



OFF-MARKET REAL ESTATE AGENCY

Barèmes honoraires 2020/2021 ESTATES CANNES

TARIF DES HONORAIRES * TTC

VENTE DE BIENS ET IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	
APPARTEMENTS –IMMEUBLES – PROPRIETES	6% T.T.C
TERRAINS	
Jusqu'à 1 000 000 €	10% T.T.C.
Au-dela de 1 000 000€	8% T.T.C.
VENTE DE BIENS ET IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL	
IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL	9% T.T.C.
FONDS DE COMMERCE	
HOTELS	5% T.T.C.
LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES	20 %T.T.C.
Avec administration, sur le loyer brut	
GERANCE DE PROPRIETES	Forfait minimum de 400 € TTC
ESTIMATION	
Estimations	Gratuit

*LE MANDAT EST OBLIGATOIRE : Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 – modifié par décret 2005 – 1315 du 21 Octobre 2005. Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ne peut négocier ou s'engager, à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1er sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties. ☑ Sauf accord particulier mise à jour 1 er avril 2017.